

Conditions de service «Warehousing»

1. Champ d'application

Les présentes conditions de service s'appliquent en complément aux Conditions générales de vente de la société ALSO Suisse SA et sont prioritaires à ces dernières en cas de contradiction.

2. Description de la prestation

2.1 Le «Warehousing» est une solution logistique du domaine des TIC permettant au client de stocker ses marchandises chez ALSO et de les gérer et de lancer leur livraison à l'aide d'une application web mise à disposition par ALSO.

2.2 L'application web fournie comprend les fonctions fondamentales suivantes, décrites et consultables dans le manuel d'utilisation «Warehousing»:

- ▶ vue d'ensemble du stock
- ▶ traitement des données sources d'article
- ▶ contrats de livraison
- ▶ commande de la prestation ALSO Production (facturation selon liste des prix séparée)
- ▶ suivi des envois (Track & Trace de la Poste)
- ▶ vue d'ensemble des livraisons et retours

2.3 ALSO enregistre les données des produits achetés auprès d'ALSO. Les données des produits non achetés chez ALSO doivent être enregistrées par le client dans l'application web. L'enregistrement et la saisie complète peuvent aussi être sous-traités à ALSO.

2.4 Sur demande du client, ALSO se charge de l'expédition à l'étranger. Dans ce cas, les «conditions d'exportation» particulières s'appliquent (sauf pour la Principauté du Liechtenstein).

2.5 Si le client commande des marchandises chez ALSO et souhaite leur mise en stock, ALSO intègre la marchandise concernée au plus tard 2 jours ouvrés après la commande dans l'application web, où elles sont alors affichées. Les marchandises qui ne sont pas achetées auprès d'ALSO («marchandises externes») sont affichées dans l'application web 1 jour ouvré après la saisie des données sources des articles par le client et la livraison de la marchandise chez ALSO.

3. Durée du contrat et résiliation

Le contrat commence à courir au moment de la validation de la connexion par ALSO. La résiliation suit les dispositions visées à l'art. 18.1.3 des CGV.

4. Obligations du client et d'ALSO

4.1 Avant la livraison de marchandises externes à ALSO, les données sources des articles concernés doivent être saisies dans leur intégralité dans l'application web et la livraison des marchandises doit également être annoncée à ALSO par e-mail (warehousing-ch@also.com) en indiquant les informations suivantes:

- ▶ date et heure de livraison
- ▶ référence des articles
- ▶ nombre de palettes
- ▶ adresse de l'expéditeur
- ▶ numéro de la commande

4.2 Les marchandises externes doivent impérativement être envoyées à l'adresse de livraison suivante:

Warehousing «Nom du client»
c/o ALSO Suisse SA
Meierhofstrasse 3
6032 Emmen

4.3 Le client doit livrer la marchandise sur palettes, avec les caractéristiques de livraison suivantes:

- ▶ taille max. 120 cm x 120 cm; hauteur max. 200 cm
- ▶ poids max. 650 kg par palette
- ▶ max. 20 palettes par livraison
- ▶ pas de livraison en vrac ou en conteneur
- ▶ palettes comportant un seul type d'article
- ▶ les articles sont dotés d'étiquettes claires, scannables

4.4 Les palettes trop grandes ou trop lourdes, ainsi que les quantités supérieures à celles indiquées ne seront acceptées qu'après accord écrit préalable de la part d'ALSO. En cas de non-respect des caractéristiques de livraison stipulées, le fournisseur prend en charge les frais de transvasement ou d'étiquetage des produits ainsi encourus.

4.5 ALSO n'a aucune obligation de contrôle de la marchandise mise en stock. Lors de la réception des marchandises, ALSO procède uniquement à une inspection visuelle pour constater d'éventuels dommages extérieurs et comparer les quantités livrées avec celles indiquées sur le bordereau de livraison. ALSO signale les éventuels dommages ou écarts de quantité au client et émet des réserves correspondantes. Si le client ne justifie ou ne clarifie pas immédiatement l'écart entre la livraison et le bordereau de livraison à ALSO, ALSO intégrera la quantité inférieure dans son stock. En présence de réserves

graves, ALSO se réserve le droit de refuser l'envoi dans son intégralité. Le retour est à la charge du client.

4.6 En principe, le client n'a pas la possibilité de venir inspecter sa marchandise stockée quand bon lui semble. Le client peut procéder à un inventaire conformément au manuel d'utilisation «Warehousing» une fois par an, à une date convenue à l'avance avec ALSO. Le client est tenu de gérer ses stocks séparément et d'y consigner les entrées et les sorties de stock.

4.7 Pour protéger d'autres biens, des équipements de l'entrepôt ou pour des raisons de sécurité ou de santé publique, ALSO peut prendre des mesures immédiates et/ou donner des instructions correspondantes au donneur d'ordres.

4.8 Le client prend note que les marchandises présentant notamment les caractéristiques suivantes ne peuvent pas être mises en stock et acceptées et qu'elles sont donc retournées à l'adresse de l'expéditeur aux frais du client:

- ▶ marchandises avec risque d'explosion ou d'incendie
- ▶ marchandises périssables
- ▶ biens avec des émanations d'odeurs
- ▶ armes
- ▶ liquides
- ▶ marchandises avec exigences climatiques spécifiques
- ▶ marchandises en vrac
- ▶ métaux précieux et pierres précieuses
- ▶ tous les objets et biens mobiliers nécessitant de la part d'ALSO le respect de dispositions particulières relevant du droit public pour leur stockage
- ▶ toutes les marchandises exigeant des mesures de sécurité ou autorisations spécifiques pour leur stockage

4.9 Les sorties de stock et adresses de livraison enregistrées dans l'application web pour les marchandises sont contraignants.

4.10 Le client prend note que les livraisons à date fixe ne sont pas possibles et qu'en cas de stock insuffisant, les ordres de livraison ne pourront être exécutés.

4.11 Les ordres de livraison saisis et transmis dans l'application web un jour ouvré avant 16h00 sont traités et remis au transporteur le jour même. Si les livraisons doivent avoir lieu sur un créneau horaire précis, la commande doit être saisie avant 11h00. Si la transmission a lieu après 16h00, la marchandise sera remise au transporteur le jour ouvré suivant. Le transporteur livre la marchandise au

plus tôt un jour ouvré après sa prise en charge. Après accord, les marchandises peuvent aussi être retirées à l'entrepôt d'ALSO sur présentation d'un document d'identité avec photo. Le retrait doit avoir lieu dans un délai de 2 jours ouvrés après la date de retrait convenue sans quoi la marchandise sera envoyée à titre payant au destinataire.

4.12 Les envois de masse supérieurs à 100 expéditions par jour ou 10 palettes par bordereau de livraison doivent être communiqués à ALSO au moins 2 jours ouvrés avant l'envoi de l'ordre pour permettre la conclusion d'un accord séparé entre ALSO et le client quant à la quantité journalière à traiter.

4.13 Le destinataire de la livraison est tenu d'accepter la marchandise et de la réceptionner conformément à l'art. 13 des CGV d'ALSO Suisse SA.

4.14 Les livraisons et expéditions de marchandises ne sont autorisées que les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et sont exclues les jours fériés applicables en Suisse ou dans le canton de Lucerne.

5. Responsabilité

5.1 La marchandise est couverte par l'assurance responsabilité de transport qui suit les règles stipulées dans les Conditions générales de vente de la société ALSO Suisse SA.

5.2 Sous réserve de la responsabilité d'ALSO en cas de manque de diligence dans l'exercice de son mandat de stockage. Les règles applicables à la responsabilité sont conformes aux dispositions visées à l'art. 398 CO. La responsabilité en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle se limite à un montant maximum de CHF 500'000.- par sinistre. Toute autre responsabilité d'ALSO, de ses auxiliaires ou des tiers mandatés par ALSO concernant des dommages de toute nature et de toute raison juridique que ce soient est exclue dans la mesure autorisée par la loi. Le client ne peut notamment en aucun cas prétendre à des dommages et intérêts pour les dommages n'affectant pas directement la marchandise, comme par exemple la perte de gain ou des dommages consécutifs indirects.

5.3 La marchandise mise en stock sert de gage à ALSO pour le solde respectif des relations commerciales du client avec ALSO. Après expiration infructueuse d'un délai de paiement défini, sous la menace de la vente des

marchandises, ALSO se réserve le droit d'utiliser la marchandise concernée de son mieux et librement sans autre formalité.

5.4 ALSO ne peut être tenue pour responsable des écarts d'inventaire ou de livraison qui n'ont pas été constatés ou réclamés conformément aux art. 4 et 5.

5.5 Le client ne peut faire valoir aucune prétention envers ALSO en cas de modification ou de suspension du service «Warehousing».

6. Clause de non-responsabilité

6.1 La marchandise stockée par le client et les données d'utilisateur saisies par ses soins sont et restent la propriété du client. Il est responsable du risque découlant de la préservation de la marchandise stockée et des données d'utilisateur.

6.2 En cas de revendications de tiers portant sur les données, contenus enregistrés ou sur les moyens mis à disposition par le client, le client dégage ALSO de toute responsabilité et veille à prendre les mesures requises pour se défendre de telles revendications. Ces mesures sont à la charge du client.

7. Prix

7.1 Le client paye uniquement pour la durée d'utilisation concrète du service (principe «pay-as-you-use»).

7.2 La liste des prix respectivement en vigueur s'applique au service électronique «Warehousing». Les prestations d'assistance et les coûts supplémentaires d'ALSO ne sont pas compris dans le prix et doivent être convenus avec ALSO et facturés séparément si le client les sollicite.

8. Facturation

Les factures du service «Warehousing» sont établies à intervalles réguliers.

Version: novembre 2018